

COURS THEORIQUE ET PRATIQUE DE LA CONNAISSANCE DE L'ENFANT

LES RECOURS-BARRIÈRES

L'individu — végétal ou animal — n'est jamais absolument autonome puisqu'il ne saurait vivre s'il ne puisait, dans le milieu où il se trouve, les éléments indispensables de sa croissance et de sa fructification. Il dépend donc, nécessairement, et plus ou moins, de ce milieu, comme les membres dépendent du corps. Aucune psychologie ne se comprendrait sans l'étude permanente des relations entre l'individu et le milieu et les incidences de ce milieu sur le comportement de l'être examiné.

Or, les relations entre l'individu et le milieu ne sont jamais arbitraires. Elles participent de nos lois de l'expérience tâtonnée et il est possible de prévoir ce que sera, dans certaines données du milieu, le comportement de l'individu qui s'y trouve plus ou moins intégré.

Ce sont ces lois des relations de l'individu avec le milieu dont nous voudrions jeter les bases.

*

**

Très souvent, à la campagne, des barrières bordent les chemins. On peut s'y appuyer le cas échéant, comme à une rampe, pour franchir une fondrière ou un bas-fond luisant de glace. On peut les enjamber ou les enfoncer pour s'en aller courir à la poursuite des papillons des prés ou atteindre les cerises ou les poires qui s'offrent comme une tentation. Mais ces barrières peuvent aussi, dans certains cas, être suffisamment hautes et solides, avec tessons de verre ou barbelé sur les sommets pour que soit délimité froidement et définitivement l'espace dont nous pouvons disposer, pour jalonner et encadrer notre marche.

L'individu avance dans la vie entre ce que nous appellerons les *recours-barrières* qui conditionnent toute l'éducation et dont la nature et la fonction constituent en définitive tout le secret de la réussite.

1° L'adulte s'accommoderait parfois accidentellement d'un large espace sans limitation où il aurait « les coudées franches ».

L'enfant a, à tout instant encore, besoin d'une rampe pour s'accrocher dans les passages difficiles. Ses recours sont permanents : à la mère, à la famille, à la nature, aux personnalités extérieures.

Il faudra donc que les recours-barrières posés aient plutôt une fonction *recours* que *barrière*, ce qu'on oublie trop souvent.

2° Mais l'enfant, comme l'adulte, étouffe si les recours-barrières sont posés trop près, jusqu'à boucher l'horizon et limiter à l'extrême les expériences qu'il devra faire pour dominer le milieu qui l'entoure.

Il aime bien la rampe, mais à condition que cette rampe ne gêne point ses mouvements et qu'il puisse le cas échéant la déplacer ou l'enjamber.

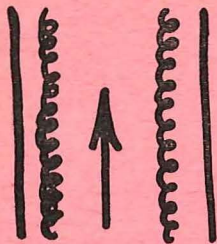
En principe, le recours-barrière devra être posé le plus loin possible pour que l'enfant puisse s'y accrocher en cas de détresse mais qu'il n'en soit pas arbitrairement limité.

3° Encore faudrait-il que ce recours-barrière, même recours, ne le conduise pas dans des impasses où il risque de sombrer, comme ces chemins qui, dans les grands bois, s'enchevêtrent à plaisir et aboutissent parfois dans des clairières désertes et sans issue. Ou qu'il ne se heurte pas à des barrières infranchissables comme des murs de prison devant lesquels il serait totalement sans recours.

Nous avons là trois formes essentielles de recours-barrière qui caractérisent trois aspects majeurs du milieu dans lequel l'enfant peut être plongé. Et nous verrons la position et le fonctionnement de ces recours-barrières en éducation :

— Le milieu aidant, dans lequel les barrières sont posées assez loin mais aident et soutiennent le voyageur dans sa marche difficile.

— Le milieu accaparant, qui aide l'enfant au point de ne pas lui laisser faire ses expériences indispensables.



Aidant

L'individu a de l'espace devant lui. Le recours à la rampe est toujours possible. La barrière est plus loin et jamais brutale.



Accaparant

La barrière a disparu mais les recours se sont fait tellement obsédants qu'ils ne laissent plus à l'individu la possibilité de se réaliser.



Rejetant

Les recours ont disparu. Il ne reste que la barrière rejetante comme un mur de prison.

— Le milieu rejetant, où les barrières n'ont plus qu'une fonction négative pour limiter et repousser l'individu à la recherche de ses éléments de vie.

Nous verrons dans le prochain n° la position souhaitable du recours-barrière à l'école, dans la famille et dans la vie.

C. F.

A PROPOS DE L'ENFANT-LOUP

La presse a parlé ces temps-ci d'un enfant qui, aux Indes, a été élevé par une louve et qui capturé, est aujourd'hui l'objet d'observations et d'expériences attentives. Cet enfant, qui a environ 9 ans, a deux rangées de canines et, comme il a longtemps marché à quatre pattes, ses mains sont déformées et atrophiées pour prendre figure de pattes. On se demande si on parviendra à lui enseigner à parler et à marcher normalement. Comme toutes les bêtes sauvages l'enfant-loup ne supporte pas d'être enfermé.

Il est à remarquer à cette occasion que la rééducation d'enfants sauvages dont la science et l'éducation ont eu à se préoccuper de loin en loin depuis un siècle a toujours été difficile et décevante. Cela ne nous étonne pas car cette observation est parfaitement conforme à nos propres observations. C'est à partir du tout jeune âge que se forment dans un milieu donné, les chaînes de vie qui se constituent peu à peu en techniques de vie. Et ces chaînes et ces techniques ne sont pas seulement spirituelles, intellectuelles ou morales. Elles sont aussi physiologiques. Il est normal que chez un enfant qui marche trop longtemps à quatre pattes se produise une déformation qui, à la longue, se cristallise en chaîne et en technique de marche. A ce moment-là la déformation n'est plus rattrapable. Il y faudrait une opération

chirurgicale qui ne rétablirait jamais ce qu'aurait donné l'expérience.

L'enfant-loup s'était forcément pour vivre forgé des chaînes de vie qu'on aurait pu peut-être influencer à 2 ans ou à 3 ans quand les chaînes n'étaient pas encore solidifiées et quand les chaînes n'étaient pas encore organisées en techniques de vie. Mais à 9 ans, une partie des jeux sont faits. On peut construire de nouvelles chaînes, mais elles n'auront jamais les fondements ni l'efficacité de celles qui se seraient forgées dans la tout jeune enfance.

C. F.

VENDS cause double emploi : 1° Appareil projection Babystatt avec optique améliorée f : 50 mm, 2 ampoules neuves, résistances pour 110 et 220 volts. 2° Matériel complet d'imprimerie C. 12, presse à rouleau 21x27. Bon état. Faire offre à SCHMITT, Instituteur à *St-Augustin* (S.-et-M.).

©©©

VENDS cause double emploi : Un matériel d'imprimerie complet (corps 10) conforme à celui du Devis C plus une demie police C. 14 avec composteurs pour titres. Très bon état (13.000 fr.). Un accordéon Hohner chromatique, 96 basses, 4 registres avec valise. Etat neuf (50.000 fr.). MARCHAL Marcel, Instituteur, rue du X° BCP à *Saint-Diè* (Vosges).

©©©

VENDS une presse volet 13,5x21 état neuf ; 1/2 police corps 12 jamais utilisée ; une collection B.T. n° 1 à 200. — BICHON, instituteur, 5, rue E. Zola, *Chalon-sur-Saône*.